**Pour bénéficier d’un meilleur suivi médical et du remboursement optimal de vos frais de santé tout au long de vos études, il est essentiel pour vous de réaliser les démarches suivantes :**

**Déclarer un médecin en France comme médecin traitant** pour coordonner votre suivi médical grâce à un suivi adapté à votre état de santé et pour être mieux remboursé (70% au lieu de 30%).

* **Le médecin traitant est celui qui vous :**
* connait le mieux car il vous soigne régulièrement ;
* oriente dans le parcours de soins coordonnés (c’est l’interlocuteur privilégié qui pourra vous rediriger vers d’autres professionnels de santé) ;
* gère votre dossier médical en centralisant toutes les informations relatives à vos soins ;
* assure une prévention personnalisée avec, par exemple, le suivi de la vaccination, les examens de dépistage, l’aide à l’arrêt du tabac…
* **Comment trouver un médecin traitant ?**

L’**Annuaire santé ameli** permet d’accéder à l’ensemble des professionnels de santé et des établissements de soins (adresses, horaires de consultation, actes pratiqués et tarifs moyens).

[**Pour en savoir plus**](http://annuairesante.ameli.fr/)

**Utiliser votre carte Vitale auprès des professionnels de santé** pour être remboursé plus rapidement et bénéficier du tiers payant. La carte Vitale recense vos droits et permet de simplifier les démarches visant au remboursement de vos frais de santé. La carte Vitale permet de dispenser d'avancer de l'argent pour une consultation ou des médicaments : c'est ce que l'on appelle le tiers payant.

**Être bien assuré,** c’est important en cas d’hospitalisation et même pour les soins courants, car si l’Assurance Maladie vous rembourse la majorité de vos frais de santé, une partie reste à payer. C’est pourquoi, **il est important de prendre** **une complémentaire santé**. Si vous avez de faibles revenus, avec la Complémentaire santé solidaire, vous n’aurez plus à payer ces frais de santé, dans la plupart des cas.

**[Pour en savoir plus](https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire)**

***Si vous rencontrez une difficulté dans vos démarches d’inscription à l’Assurance Maladie,*** *contactez le* ***36 46*** *(service gratuit + prix de l’appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller qui pourra vous répondre en anglais et vous proposer un rendez-vous.*

**Retrouvez l’ensemble des canaux d’information et de contact de l’Assurance Maladie**

[**ameli.fr**](http://www.ameli.fr)pour s’informer sur l’actualité, les droits et les démarches, les remboursements, la santé

Le [**compte ameli**](https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somtc=true)pour accéder à tous les services de son espace personnel

Le [**forum ameli**](https://forum.ameli.fr/)pour toute question d'ordre général

Le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

En accueil de la [**caisse d’assurance maladie de votre lieu de résidence**](https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/un-autre-sujet)